
N° 1998-3104 - déplacements et voirie + finances et programmation - Saint Didier au Mont d'Or - Acquisition de deux parcelles situées chemins du Buyat et de la Haute Jardinière et appartenant à M. Bouvier - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des chemins du Buyat et de la Haute Jardinière à Saint Didier au Mont d'Or, de deux parcelles de terrain nu de 42 et 142 mètres carrés situées respectivement en bordures ouest et "est" des voies précitées et à détacher de la propriété appartenant à monsieur Bouvier.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, ces parcelles seraient acquises gratuitement, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à la reconstruction du mur de soutènement du chemin de la Haute Jardinière, rendue indispensable par le recoupement de la propriété et estimée à 250 000 F ;

B - Propose d'approuver ce compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis susvisé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de ces travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,